

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
4 MARS 2024

Le 4 mars 2024 à 18h30, le conseil municipal de la commune de Mirabeau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Barry, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 26/02/2024

Etaient présents : Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, LABBAYE Bernard, ESPITALIER Vincent, GRAFFOULIÈRE Daniel, MONTAGNE Thomas, TRÉMÉLO Michel et Mesdames VITALE Bernadette, DE LUZE Laurence, MARQUAIRE Danielle, MABY Danièle.

Absents excusés : Mme. GIMENEZ Anne-Marie (procuration à M. TRÉMÉLO)

Etaient absents : Mme. DUPONT Gwénaëlle, M. BERTRAND Nicolas, M. GONZALEZ Patrick et Mme. REBOUL Odile

Secrétaire de Séance : Madame MABY Danièle

ORDRE DU JOUR :

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19/02/2024

VOTE : UNANIMITÉ

1. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

- Délibération 2024-008 -

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales. Pour la commune de Mirabeau, dont les budgets sont éligibles à l'expérimentation, ce vote remplace les votes qui intervenaient auparavant sur le compte administratif et sur le compte de gestion produits pour ces budgets.

Le CFU est soumis au vote de l'assemblée délibérante, selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le compte administratif.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire du compte financier unique de l'exercice 2023, et après en avoir délibéré,

Considérant que Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence du Conseil Municipal à Monsieur Thomas MONTAGNE, Conseiller Municipal, pour le vote du CFU,

Le Conseil Municipal, décide d'approuver le compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		658 134.18		118 865.25		776 999.43
Opérations exercice	1 364 240.97	1 937 141.75	4 006 365.94	3 591 495.29	5 370 606.91	5 528 637.04
Totaux	1 364 240.97	2 595 275.93	4 006 365.94	3 710 360.54	5 370 606.91	6 305 636.47
Résultats de clôture		1 231 034.96	296 005.40			935 029.56
Restes à réaliser			518 004.68	642 869.00	518 004.68	642 869.00
Totaux cumulés	1 364 240.97	2 595 275.93	4 524 370.62	4 353 229.54	5 888 611.59	6 948 505.47
Résultat avant aff.		1 231 034.96	171 141.08			1 059 893.88

VOTE : UNANIMITÉ

2. ADHESION AU CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Vaucluse)
Délibération 2024-009 -

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRNOVICTH, Maire,

Après avoir entendu l'exposé du compte financier unique 2023 de la commune de Mirabeau, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

1° SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat déficitaire de l'exercice 2023	414 870.65 €
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2022	118 865.25 €
Déficit cumulé à reprendre au compte 001 ex 2024	296 005.40 €

Reste à réaliser en dépenses	518 004.68 €
Reste à réaliser en recettes	642 869.00 €
Déficit cumulé avec restes à réaliser	171 141.08 €

2° SECTION D'EXPLOITATION :

Résultat excédentaire de l'exercice 2023	572 900.78 €
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2022	658 134.18 €
Excédent cumulé à affecter	1 231 034.96 €

Le Conseil Municipal décide des affectations suivantes :

a- Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser	171 141.08 €
Supplément disponible	1 059 893.88 €
b- Affectation libre en réserve d'investissement	0.00 €
Supplément disponible	1 059 893.88 €
c- Affectation en diminution des charges de fonctionnement	1 059 893.88 €

Inscription au budget 2024 :

Total à inscrire au compte 001 en recettes	0.00 €
Total à inscrire au compte 001 en dépenses	296 005.40 €
Total à inscrire au compte 1068 en recettes <i>un titre de recettes sera établi pour ce montant</i>	171 141.08 €
Total à inscrire au compte 002 en recettes	1 059 893.88 €
Total à inscrire au compte 002 en dépenses	0.00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement dépenses	518 004.68 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement recettes	642 869.00 €

VOTE : UNANIMITÉ

3- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU BUDGET ANNEXE – PERMIS D’AMENAGER DE LA COMBE

Délibération 2024-010 -

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales. Pour la commune de Mirabeau, dont les budgets sont éligibles à l'expérimentation, ce vote remplace les votes qui intervenaient auparavant sur le compte administratif et sur le compte de gestion produits pour ces budgets.

Le CFU est soumis au vote de l'assemblée délibérante, selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le compte administratif.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire du compte financier unique de l'exercice 2023, et après en avoir délibéré,

Considérant que Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence du Conseil Municipal à Monsieur Thomas MONTAGNE, Conseiller Municipal, pour le vote du CFU,

Le Conseil Municipal, décide d'approuver le compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés						
Opérations exercice	159 151.23	158 431.99	158 431.23		317 582.46	158 431.99
Totaux	159 151.23	158 431.99			317 582.46	158 431.99
Résultats de clôture	719.24		158 431.23		159 150.47	
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	159 151.23	158 431.99	158 431.23		317 582.46	158 431.99
Résultat avant aff.	719.24		158 431.23		159 150.47	

VOTE : UNANIMITÉ

4- AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE DU PERMIS D'AMENAGER DE LA COMBE

Délibération 2024-011 -

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire, Après avoir entendu l'exposé du compte financier unique 2023 du budget annexe de la commune « Permis d'aménager de la Combe », prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

1° SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat déficitaire de l'exercice 2023	158 431.23 €
Déficit à affecter	158 431.23 €

2° SECTION D'EXPLOITATION :

Résultat déficitaire de l'exercice 2023	719.24 €
Déficit à affecter	719.24 €

Le Conseil Municipal décide des affectations suivantes, à inscrire au budget annexe 2023 :

Total à inscrire au compte 001 en recettes	0.00 €
Total à inscrire au compte 001 en dépenses	158 431.23 €

Total à inscrire au compte 002 en recettes 0.00 €
Total à inscrire au compte 002 en dépenses 719.24 €

Restes à réaliser à inscrire en investissement dépenses 0.00 €
 Restes à réaliser à inscrire en investissement recettes 0.00 €

VOTE : UNANIMITÉ

**5- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU BUDGET ANNEXE
 – LOTISSEMENT LES ESPINASSES
 Délibération 2024-012 –**

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales. Pour la commune de Mirabeau, dont les budgets sont éligibles à l'expérimentation, ce vote remplace les votes qui intervenaient auparavant sur le compte administratif et sur le compte de gestion produits pour ces budgets.

Le CFU est soumis au vote de l'assemblée délibérante, selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le compte administratif.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire du compte financier unique de l'exercice 2023, et après en avoir délibéré,

Considérant que Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence du Conseil Municipal à Monsieur Thomas MONTAGNE, Conseiller Municipal, pour le vote du CFU,

Le Conseil Municipal, décide d'approuver le compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		215 565.73				215 565.73
Opérations exercice	358 398.73	142 833.00			358 398.73	142 833.00
Totaux	358 398.73	358 398.73			358 398.73	358 398.73
Résultats de clôture	0.00	0.00			0.00	0.00
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	358 398.73	358 398.73			358 398.73	358 398.73
Résultat avant aff.	0.00	0.00			0.00	0.00

VOTE : UNANIMITÉ

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire présente l'opération Groupe Scolaire ainsi que l'endettement de la commune.

Fin de la séance : 19h26

Le secrétaire de séance
 Danièle MABY



Le Maire
 Robert TCHOBDRENOVITCH

